** **

**GROUPE DE TRAVAIL « EDUCATION ET DEVELOPPEMENT »**

**Compte rendu de la réunion du 22 novembre 2012**

**Introduction**

Une vingtaine de représentants de ministères, de la recherche, d’organisations de la société civile et d’opérateurs du développement ont participé à la réunion de lancement du groupe de travail « éducation et développement » qui s’est tenue le 22 novembre 2012 au ministère des Affaires étrangères (MAE), à Paris[[1]](#footnote-1). Initié et soutenu par le MAE et l’Agence Française de Développement (AFD), ce groupe de travail a pour objectif de permettre des échanges sur les enjeux et perspectives de l’après-2015 pour l’éducation[[2]](#footnote-2), afin de nourrir la contribution française aux débats internationaux sur l’après-2015 ainsi que la réflexion sur la stratégie (actuelle et à venir) de la coopération française.

Les réunions du groupe de travail sont facilitées par Michel Carton, Coordinateur du réseau NORRAG[[3]](#footnote-3), et se déroulent selon les règles de Chatham House pour faciliter la liberté de parole des participants :

« Quand une réunion, ou l'une de ses parties, se déroule sous la règle de Chatham House, les participants sont libres d'utiliser les informations collectées à cette occasion, mais ils ne doivent révéler ni l'identité, ni l'affiliation des personnes à l'origine de ces informations, de même qu'ils ne doivent pas révéler l'identité des autres participants. »[[4]](#footnote-4)

**Thèmes prioritaires pour la réflexion sur l’éducation dans l’agenda de l’après-2015**

Un tour de table des participants a permis d’identifier plusieurs thèmes d’intérêt autour desquels seront articulés les échanges lors des prochaines réunions. Le calendrier des réunions et le choix des thèmes prioritaires à traiter seront définis collectivement lors de la prochaine réunion.

Le schéma ci-dessous synthétise les différents thèmes ou problématiques évoqués à la réunion de lancement. L’épaisseur des encadrés représente l’importance accordée au thème[[5]](#footnote-5) : 1) élaboration des politiques nationales/internationales, 2) inégalités/ équité, 3) qualité et 4) évaluation/mesure sont les quatre thèmes dominants.

**Acteurs et financement**

Rôle de l’APD ?

Cohérence des actions bilatérales et multilatérales

Partenariats (PPP) et financements innovants

Coordination entre différents acteurs impliqués dans l’éducation

**Articulation des politiques nationales et internationales**

Pertinence, cohérence, continuité, soutenabilité ?

Pertinence des échéances et légitimité des politiques internationales? Comment le futur agenda peut-il être sobre, applicable, réaliste ?

Quelle prise en compte de la demande (des familles) dans l’élaboration des politiques? Qui participe à la définition de l’agenda international?

**Universalité vs. diversité et contextualisation**

**Evaluation, mesure, indicateurs**. Comparaisons internationales, normes…

Décloisonnement, continuité ?

**Qualité**

Enseignants, pédagogie…

**Inégalités, équité**

Exclusion, marginalisation, genre

**Education de base**

EPT, primaire, alphabétisation, « socle »

(Priorité à l’EPU ou l’EPT ?)

epe

**Education post-base**

Post-primaire, formation

(Priorité jeunesse & emploi ?)

epe

**Production de connaissances** (Recherche vs. expertise)

**I. L’éducation dans les futurs OMD**

Bien que l’échéance de 2015 concerne à la fois les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et l’Education pour tous (EPT), le groupe de travail se concentre sur l’éducation dans les futurs OMD, tout en liant cette réflexion au cadre de l’EPT[[6]](#footnote-6). Cette priorité accordée aux OMD se justifie principalement par le calendrier du processus international qui implique une échéance dans la définition d’une position française en 2013.

Cette première réunion a mis en évidence une demande d’informations quant au processus de négociation des futurs OMD : échéances internationales, avancée et orientations des discussions internationales, principaux documents produits, état de la réflexion en France (notamment dans le groupe sur l’après-2015 au sein du MAE).

1. Depuis la conférence Rio+20, les discussions internationales sur les futurs OMD s’articulent avec le processus de définition des Objectifs de développement durable (ODD) qui s’appuient sur trois piliers – économique, social, et environnemental. Il est question de réfléchir à l’élaboration d’un **agenda unique**, plutôt que d’avoir deux ensembles d’objectifs du développement pour l’après 2015. Dans le cadre de cet agenda unique, **OMDD (objectifs du millénaire pour le développement durable)** la lutte contre la pauvreté et la prise en compte des besoins fondamentaux des « pays en voie de développement » reste une priorité mais les nouveaux OMDD doivent également intégrer les nouvelles problématiques émergentes. La définition de cet agenda s’articule autour de deux questions principales :
	1. L’établissement d’**objectifs globaux / universels** tout en respectant une certaine flexibilité pour prendre en compte la diversité des contextes et permettre des adaptations régionales ou nationales[[7]](#footnote-7). Ceci pose par ailleurs la question de la mesure et des comparaisons internationales.
	2. La prise en compte de **nouvelles problématiques** (durabilité, croissance et emploi, paix et cohésion sociale) tout en établissant des priorités et en maintenant le nouveau cadre aussi simple et fédérateur que celui des OMD.
2. En ce qui concerne **l’éducation dans l’agenda de l’après-2015**, le processus de réflexion autour des futurs OMD est plus avancé que celui sur l’EPT et semble susciter plus d’intérêt au niveau international. La question de la place de l’éducation dans le futur agenda et son périmètre soulève un certain nombre de questions, tant sur l’intégration d’un objectif spécifique d’éducation dans le futur agenda et que sur la définition d’un tel objectif.
	1. Deux tendances se dégagent sur la **place de l’éducation dans l’agenda international**.

La première, dans la lignée des OMD, et des déclarations onusiennes (EPT, UNESCO) aborde l’**éducation comme un bien public mondial**, une capacité (selon la définition d’Amartya Sen) dont le développement est non seulement un droit fondamental mais également un levier majeur du développement humain.

La seconde qui se rattache davantage aux théories du capital humain, voit **l’éducation comme un facteur de croissance**. Dans cette conception, l’éducation est étroitement liée aux questions d’emplois et d’insertion, à travers la notion de compétence[[8]](#footnote-8). Cette vision a notamment été développée dans le cadre du G20, on la retrouve également dans la réflexion menée au niveau de l’Union européenne.

* 1. Suivant chacune de ces deux tendances, la **définition et le périmètre d’un objectif « éducation »** dans le futur agenda revêt des contours différents.
		1. La révision de l’objectif 2 sur l’éducation primaire universelle, focalisé sur l’accès et l’achèvement, tend vers la **prise en compte de la qualité de l’éducation et des résultats des processus d’apprentissage**. Ceci soulève des questions sur la définition, la contextualisation et la mesure de la qualité ; sur le rôle joué par le pré-primaire ou l’alphabétisation des adultes ; et sur l’évaluation des résultats de l’apprentissage (que peut-on évaluer et comment ?). Enfin, après une rapide expansion de l’accès au primaire, la stagnation actuelle (relevée dans les rapports mondiaux de suivi de l’EPT) pousse à une meilleure **prise en compte des exclus du système éducatif**[[9]](#footnote-9). Equité et inégalités (au-delà de l’Objectif 3 qui vise la parité entre les sexes) par rapport à l’accès, l’achèvement, la qualité et les résultats de l’éducation font partie des thèmes dominants dans les discussions.
		2. L’expansion de la scolarisation primaire entraîne aussi depuis quelques années une attention accrue envers le post-primaire. Il y a l’idée de revoir l’objectif 2 en y ajoutant le secondaire, mais surtout un intérêt de plus en plus grand pour la formation et le développement de compétences[[10]](#footnote-10), en lien avec des objectifs de croissance et d’emploi (des jeunes notamment), qui constituent des défis cruciaux pour les pays en développement.

**2. L’éducation dans les futurs OMD : quels scénarios possibles ?**

Sur la base des thèmes prioritaires et des réflexions du groupe de travail, et partant du postulat que la France soutiendra la perspective d’un agenda unique pour le développement durable afin de défendre sa vision de l’évolution des Objectifs du Millénaire après 2015, les trois scénarios suivants, avec différentes variantes, se profilent en ce qui concerne le champ de l’éducation (au sens large du terme) :

1. Scénario 1 : redéfinir un objectif « éducation »

La révision de l’objectif 2 des OMD et les problématiques de formation /éducation post-primaire ou post-base nécessitent de choisir entre la formulation d’un objectif « éducation » au sens large ou au sens de « éducation primaire » ou « éducation de base ». Quelle que soit la perspective adoptée, **la notion de « socle » éducatif a fait l’objet d’un consensus au sein du groupe de travail** :

* 1. Selon une vision systémique, ce socle éducatif constituerait la **base de tous les piliers du développement**, de la même manière que d’autres socles comme « protection sociale », « santé ». La complémentarité entre « éducation de base » et « éducation post-base » serait mise en avant. L’argumentation en faveur de cette conception du socle pourrait s’appuyer sur une perspective d’éducation tout au long de la vie et sur les quatre piliers de l’éducation développés dans le rapport Delors pour l’UNESCO (*L’éducation, un trésor est caché dedans*) : apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à vivre ensemble, apprendre à être. Cette version du scénario soulève néanmoins des questions de priorisation et de formulation (simple, applicable et réaliste).
	2. Selon une vision plus proche de celle de Jomtien (cf Annexe 2), le socle éducatif serait **équivalent à la conception de l’éducation de base** et comprendrait ainsi différentes formes de transmission-acquisition de connaissances, savoirs, compétences, attitudes, valeurs considérées comme fondamentales pour enfants, jeunes et adultes. Ce socle serait soit la base de tous les piliers du développement, dans un esprit proche du scénario 1.1, soit rattaché au pilier « social », à un objectif « réduction de la pauvreté ». Au-delà du socle, la prise en compte ou non de l’éducation post-base dans l’agenda du développement devra être discutée et argumentée.
	3. Selon une vision plus proche de celle des OMD, **le socle éducatif resterait l’éducation primaire**, soit à la base de tous les piliers du développement, soit en lien avec le pilier « social » et l’objectif de réduction de la pauvreté. Cet objectif d’éducation primaire serait retravaillé pour intégrer les impératifs d’équité, qualité et mesure. La prise en compte ou non des autres dimensions de l’éducation (pré-primaire, post-primaire et formation…) dans l’agenda du développement devra être argumentée. Par exemple, quels seraient les arguments pour ou contre une prise en compte de l’alphabétisation et l’acquisition de savoirs/compétences de base pour les jeunes et des adultes comme cible plus spécifique au sein d’un ODD?
1. Scénario 2 : formuler deux objectifs « éducation »

Dans ce scénario, il y aurait (re)définition et formulation d’un objectif « éducation » au sens d’ « éducation primaire » ou « éducation de base » en lien avec le pilier social du développement et la réduction de la pauvreté, ainsi qu’un autre objectif comprenant la formation professionnelle et le développement de compétences pour l’emploi et la croissance, en lien avec le pilier économique du développement. Plusieurs participants proposent de se focaliser sur le premier objectif, de manière à défendre son importance dans l’agenda futur du développement (comme dans l’optique du scénario 1, versions 1.2 ou 1.3) et contrebalancer une vision économiciste dominante qui tend à favoriser l’éducation et la formation pour la croissance. Les arguments pour et contre ce cloisonnement du champ de l’éducation et de ses finalités seront discutés lors de la prochaine réunion.

1. Scénario 3 : disperser les cibles « éducation » dans les différents ODD

Ce dernier scénario, rapidement évoqué, permettrait d’avoir différents objectifs « éducation » disséminés dans le nouvel agenda, soulignant ainsi le rôle joué par l’éducation dans toutes les dimensions du développement. Mais ceci aurait pour conséquence la disparition d’un secteur éducation au profit de l’éducation considérée comme un vecteur.

Ces différents scénarios feront l’objet d’un développement et d’une argumentation dans une note conceptuelle à diffuser aux participants pour prise de position lors de la prochaine réunion. L’argumentation devra prendre en compte les enjeux de qualité/pertinence, équité, mesure et de formulation suffisamment simple et globale pour permettre une flexibilité et contextualisation régionales et/ou nationales et/ou sociétales. La notion de socle, en particulier, doit être explorée : quels contenus ? Quels liens avec les différents objectifs du développement ?

Plus généralement, chacun de ces scénarios sera à examiner à la lumière:

* des objectifs généraux que le groupe de travail définira pour le champ de l’éducation
* des relations entre ces objectifs et le cadre du développement durable choisi par la France
* des orientations actuelles du MAE et de l’AFD
* des ajustements nécessaires pour aligner ces orientations avec les conclusions découlant du

 2ème point de cette liste.

**Conclusion**

La prochaine réunion du groupe de travail se tiendra le 23 janvier 2013, de 14h à 17h, à l’AFD. L’objectif en sera de discuter des différents scénarios évoqués lors de la réunion de lancement, et d’en recommander un pour le positionnement de la France au niveau international. Le NORRAG se charge de proposer un ordre du jour avant la fin de l’année 2012, de préparer un document de synthèse sur la préparation de l’après 2015, et de coordonner la préparation d’une note conceptuelle qui développera les différents scénarios. Ces documents seront envoyés aux participants avant la réunion pour qu’ils puissent réfléchir à leur positionnement et préparer leur argumentaire pour la réunion.

**ANNEXE 1 : Ordre du jour**

|  |  |
| --- | --- |
| 9h30-9h45 | Ouverture et présentation des objectifs du groupe de travail*Hélène Charton-Bigot, MAE* |
| 9h45-10h30 | Tour de table des participants* Brève présentation
* Intérêt et attentes par rapport au groupe de travail
* Trois mots-clés à prendre en compte dans la réflexion sur l’après-2015
 |
| 10h30-10h45 | Présentation du NORRAG et d’une note de réflexion sur les enjeux de l’après-2015 pour l’éducation et la formation*Michel Carton et Stéphanie Langstaff, NORRAG* |
| 10h45-11h45 | Discussion entre participants sur l’éducation dans les OMD après-2015 pour définir les thèmes prioritaires et l’organisation du groupe de travail*Facilitateur : Michel Carton, NORRAG* |
| 11h45-12h | Clôture* Organisation de la prochaine réunion
* Evaluation de la réunion de lancement
 |

**ANNEXE 2 : L’éducation selon l’EPT et les OMD**

**2.1. L’EDUCATION POUR TOUS (EPT) : éducation fondamentale / éducation de base**

**2.1.1. Extraits de la Déclaration mondiale sur l’éducation pour tous – Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux (Jomtien, 1990)**

**Article I. Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux**

* *Toute personne - enfant, adolescent ou adulte – doit pouvoir bénéficier d’une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux.* Ces besoins concernentaussi bien les outils d’apprentissage essentiels (lecture, écriture,expression orale, calcul, résolution de problèmes) que les contenuséducatifs fondamentaux (connaissances, aptitudes, valeurs,attitudes) dont l’être humain a besoin pour survivre, pour développertoutes ses facultés, pour vivre et travailler dans ladignité, pour participer pleinement au développement, pouraméliorer la qualité de son existence, pour prendre des décisionséclairées et pour continuer à apprendre. Le champ des besoinséducatifs fondamentaux et la manière dont il convient d’yrépondre varient selon les pays et les cultures et évoluent inévitablementau fil du temps.

**Article IV. Mettre l’accent sur la réussite de l’apprentissage**

**Article V. Elargir les moyens et le champ de l’éducation fondamentale**

* *L’apprentissage commence dès la naissance.*Cela implique que l’on accorde l’attention voulue aux soins aux enfants et à leur éducation initiale, qui peuvent être dispensés dans le cadre d’arrangements faisant intervenir les familles, la communauté ou des structures institutionnelles, selon les besoins.
* *Le principal système de formation assurant l’éducation fondamentale des enfants en dehors de la famille est l’école primaire.* L’enseignement primaire doit être universel, apporter une réponse aux besoins éducatifs fondamentaux de tous les enfants et tenir compte de la culture et des besoins de la communauté ainsi que des possibilités offertes par celle-ci. Des formations supplémentaires de substitution peuvent être mises en place pour contribuer à répondre aux besoins des enfants qui n’ont pas accès à l’enseignement scolaire ou n’y ont qu’un accès limité, à condition qu’elles respectent les normes pédagogiques appliquées à l’enseignement scolaire et bénéficient d’un financement suffisant.
* *Les besoins d’apprentissage fondamentaux des adolescents et des adultes sont variés et il convient pour les satisfaire de recourir à des systèmes de formation divers.*Des programmes d’alphabétisation sont indispensables car l’alphabétisation est un apprentissage nécessaire en soi qui se trouve à la source des autres compétences essentielles de l’existence. L’alphabétisation dans la langue maternelle renforce l’identité culturelle et la prise de conscience du patrimoine culturel. D’autres besoins pourront être satisfaits par une formation professionnelle, par l’apprentissage d’un métier et par des programmes d’éducation formelle et non formelle concernant la santé, la nutrition, la population, les techniques agricoles, l’environnement, la science, la technologie, la vie familiale - y compris une information en matière de fécondité - et d’autres problèmes de société.
* *Tous les instruments et canaux d’information, de communication et d’action disponibles pourraient être mis à contribution pour aider à transmettre les connaissances essentielles et pour informer et éduquer le public dans le domaine social.*A côté des supports traditionnellement utilisés, il convient d’exploiter le potentiel qu’offrent les bibliothèques, la télévision, la radio et les autres moyens d’information pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de tous. Ces divers éléments devraient constituer un système intégré, c’est-à-dire être complémentaires, se renforcer mutuellement et répondre à des normes comparables, et ils devraient contribuer à la mise en place et au développement de possibilités d’éducation permanente.

**2.1.2. Les six objectifs définis par le Cadre d’Action de Dakar - l’Education Pour Tous : tenir nos engagements collectifs (Dakar, 2000)**

**Objectif 1**
Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l’éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.

**Objectif 2**Faire en sorte que d’ici 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d’accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu’à son terme.

**Objectif 3**
Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l’acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.

**Objectif 4**
Améliorer de 50 % les niveaux d’alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d’ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d’éducation de base et d’éducation permanente.

**Objectif 5**
Eliminer les disparités entre les sexes dans l’enseignement primaire et secondaire d’ici 2005 et instaurer l’égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.

**Objectif 6**
Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l’éducation dans un souci d’excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d’apprentissage reconnus et quantifiables - notamment en ce qui concerne la lecture, l’écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

**2.2. LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD) : EDUCATION PRIMAIRE UNIVERSELLE ET PARITE ENTRE LES SEXES DANS L’ENSEIGNEMENT**

**2.2.2. Les huit OMD**

Objectif 1 : Réduire l’extrême pauvreté et la faim

Objectif 2 : Assurer l’éducation primaire pour tous

Objectif 3 : Promouvoir l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes

Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Objectif 6 : Combattre le VIH et le SIDA, le paludisme et d’autres maladies

Objectif 7 : Préserver l’environnement

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Les OMD 2 et 3 concernent directement l’éducation, tandis que la réalisation des autres OMD dépend en grande partie de l’éducation au sens large, et des progrès des OMD 2 et 3.

**2.2.3. L’éducation dans les Objectifs 2 et 3**

**Objectif 2 : Assurer l’éducation primaire pour tous**

Cible : D’ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d’achever un cycle complet d’études primaires

Indicateurs :

-Taux net de scolarisation dans le primaire

- Proportion d’écoliers commençant la première année d’études dans l’enseignement primaire et achevant la cinquième

- Taux d’alphabétisation des 15 à 24 ans

**Objectif 3 : Promouvoir l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes**

Cible : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d’ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l’enseignement en 2015 au plus tard

Indicateurs  directement liés à l’éducation :

- Rapport filles/garçons dans l’enseignement primaire, secondaire et supérieur, respectivement

- Taux d’alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes

1. L’ordre du jour de cette première réunion figure dans l’annexe n°1 de ce document. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le terme « éducation » est compris dans son sens large et inclusif : éducation, formation, formel, non-formel, informel… [↑](#footnote-ref-2)
3. Le réseau NORRAG vise à promouvoir les échanges et la réflexion sur les politiques internationales d’éducation et de formation, ainsi que sur la coopération internationale. Depuis janvier 2012, le réseau coordonne la préparation de réunions, documents et études de cas sur le thème de l’éducation après 2015. Pour plus d’informations : [www.norrag.org](http://www.norrag.org) [↑](#footnote-ref-3)
4. Source : <http://www.chathamhouse.org/about-us/chathamhouserule-translations>

Par respect de ces règles, la liste des participants ne figure pas en annexe des comptes rendus et est envoyée aux participants en tant que pièce jointe. [↑](#footnote-ref-4)
5. Cette importance a été estimée en fonction de l’occurrence de mots-clés appartenant au même thème. [↑](#footnote-ref-5)
6. Les principaux éléments de l’EPT et des OMD sont rappelés dans l’annexe n°2. [↑](#footnote-ref-6)
7. L’importance de la flexibilité et de la contextualisation est par exemple défendue par le PNUD. [↑](#footnote-ref-7)
8. Terme choisi pour traduire « skills development » [↑](#footnote-ref-8)
9. Les questions de pertinence du modèle scolaire à promouvoir ne sont pas soulevées au niveau international, mais l’ont été lors de la réunion du groupe de travail, notamment par les représentants de la recherche. [↑](#footnote-ref-9)
10. Terme choisi pour traduire « skills development » [↑](#footnote-ref-10)